



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 22 janvier 2009

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et Mlle KOENDERS

### *Membres présents :*

M. François REBSAMEN	M. Benoît BORDAT	M. Louis LAURENT
M. Pierre PRIBETICH	M. Joël MEKHANTAR	M. Roland PONSAA
M. Jean ESMONIN	M. Christophe BERTHIER	M. Michel ROTGER
M. Gilbert MENUT	M. Philippe DELVALEE	M. François NOWOTNY
Mme Colette POPARD	M. Georges MAGLICA	Mme Christine MASSU
M. Rémi DETANG	Mme Christine DURNERIN	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Nelly METGE	M. Michel FORQUET
M. Jean-François DODET	Mme Elisabeth BIOT	M. Claude PICARD
M. Patrick CHAUPUIS	Mlle Christine MARTIN	M. Gaston FOUCHERES
M. Michel JULIEN	Mlle Nathalie KOENDERS	M. Pierre PETITJEAN
Mme Marie-Françoise PETEL	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Nicolas BOURNY
M. Gérard DUPIRE	M. Mohammed IZIMER	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. François-André ALLAERT	Mme Hélène ROY	M. Philippe GUYARD
M. Jean-Claude DOUHAIT	Mme Myriam BERNARD	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. Jean-Paul HESSE	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Gilles MATHEY
Mlle Badiaâ MASLOUHI	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Jean-Claude GIRARD
M. Yves BERTELOOT	Mme Joëlle LEMOUZY	Mme Françoise EHRE
M. Patrick MOREAU	M. Jean-Yves PIAN	M. Michel BACHELARD
M. Dominique GRIMPRET	Mlle Stéphanie MODDE	M. Norbert CHEVIGNY
M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Philippe CARBONNEL	M. Gilles TRAHARD
M. André GERVAIS	M. Alain LINGER	Mme Noëlle CABBILLARD.
M. Alain MILLOT	M. Pierre LAMBOROT	

### *Membres absents :*

M. José ALMEIDA	M. François DESEILLE pouvoir à M. Christophe BERTHIER
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Catherine HERVIEU pouvoir à M. Philippe DELVALEE
M. Jean-François GONDELLIER	M. Didier MARTIN pouvoir à Mlle Nathalie KOENDERS
Mme Anne DILLENSEGER	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Georges MAGLICA
Mme Claude DARCIAUX	M. Alain MARCHAND pouvoir à Mlle Badiaâ MASLOUHI
	Mme Fadoua LALOUCHE pouvoir à M. Roland PONSAA
	M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Michel ROTGER
	M. Patrick BAUDEMONT pouvoir à M. Jean ESMONIN
	Mme Geneviève BILLAUT pouvoir à Mme Elisabeth BIOT
	M. Murat BAYAM pouvoir à M. Jean-Paul HESSE
	M. Rémi DELATTE pouvoir à M. Jean-François DODET
	M. Philippe BELLEVILLE pouvoir à M. Norbert CHEVIGNY.

## **OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME**

**Autorisation de lancement de la consultation pour l'attribution d'un accord-cadre de maîtrise d'oeuvre urbaine pour le projet de territoire Grand Sud**

Le projet « Grand Sud » est un processus de restructuration urbaine engagé sur un vaste territoire, compris entre la gare et la limite sud de la Ville de Dijon, « pivot géographique » entre le centre-ville et la côte dijonnaise. Il englobe un « coeur de projet » d'environ 150 ha desservis par la future ligne sud du tramway et comprenant 25 ha de friches urbaines à reconverter, du fait notamment de la désaffectation de tenements militaires récemment acquis par l'EPFL.

Ce vaste projet destiné à rééquilibrer au sud le développement de l'agglomération conjuguera la reconstruction de nouveaux quartiers mixtes (habitat, activités et services), la requalification des espaces publics urbains ou naturels (rives du tramway, place du 1er Mai, berges du canal de Bourgogne et de la rivière l'Ouche).

Les projets intégreront une forte dimension sociale et environnementale, qui se reflétera notamment dans la programmation des logements et des équipements ainsi que dans l'éco-construction des bâtiments et des espaces publics. A ce titre, la réalisation d'« éco-quartier durables » est prévue à court et moyen termes sur les sites « Pont des Tanneries », « ETAMAT-Petit Creuzot » notamment.

Le projet de territoire « Grand Sud » devra traduire le renouveau de la politique urbaine déjà engagé à travers la révision du PLU en donnant la priorité à l'habitat, notamment locatif, au développement des services urbains et des activités économiques, au rééquilibrage des modes de déplacement, à l'amélioration de l'environnement et du cadre de vie, en vue de contribuer à l'émergence d'une agglomération de référence en matière d'écologie urbaine.

A ce titre, le projet d'aménagement du territoire « Grand Sud » s'intègre dans les dispositions retenues au niveau de l'agglomération pour promouvoir la diversité sociale de l'habitat et la maîtrise de l'étalement urbain (PLH), les modes de déplacements alternatifs à l'automobile, la qualité environnementale des constructions comme des aménagements urbains. Outre sa dimension programmatique, ce projet de territoire sera aussi l'occasion de valoriser l'image de l'agglomération par le renouvellement des formes architecturales, la valorisation du patrimoine et l'amélioration du paysage urbain (entrée de ville, espaces publics, ...).

C'est pourquoi il est proposé d'attribuer une mission de maîtrise d'oeuvre urbaine à une équipe pluridisciplinaire composée d'urbanistes, de paysagistes, de socio-économistes et de spécialistes de l'environnement.

Il s'agira d'assurer la coordination dans l'espace et dans le temps de l'aménagement du territoire du Grand Sud, à partir de programmes définis par les collectivités et dans le but d'atteindre, dans les délais impartis, les objectifs fixés en matière de qualité urbaine, sociale, environnementale et paysagère.

La formule de l'accord-cadre est proposée pour permettre de mobiliser cette équipe au fur et à mesure des besoins de la collectivité, pendant une durée de cinq années.

La procédure de consultation nécessaire pour l'attribution de l'accord-cadre, dont le coût est évalué à 500 000 € sur cinq ans, est un appel d'offres. Un montant de 200 000 € a été inscrit à cette fin au budget 2009 du Grand Dijon.

**LE CONSEIL,**  
**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**  
**DÉCIDE :**

- de lancer un appel d'offres ouvert ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer le marché ainsi que tout document utile à la gestion de ce dossier.

PREFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le :

26 JAN. 2009



Pour extrait conforme,



123 JAN. 2009

Publié le  
Déposé en Préfecture le